

**Direction Générale des Ressources Humaines de l'Entretien et de la Restauration /
Direction des Ressources Humaines**

Ressources Humaines

REF : DRH2012002

Signataire : BC/SL

OBJET :PERSONNEL COMMUNAL : année 2012 - attributions vestimentaires

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des marchés publics

Vu la loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 modifiée portant et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84.53 du 26 juillet 1984 portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale,

Vu la délibération du 3 novembre 1963 allouant au personnel, certains avantages vestimentaires,

Vu le budget communal,

Considérant qu'il convient chaque année d'actualiser la liste des attributions mais aussi le montant des bons d'achats vestimentaires,

A l'unanimité.

DELIBERE :

APPROUVE : le montant de l'estimation des attributions vestimentaires pour l'année 2012 est de 157 611.62 €.

DIT : que le montant des bons d'achats vestimentaires attribués à certains agents à la place de l'attribution vestimentaire sera réparti de la façon suivante :

- bon d'achat administratif : 56 €
- bon chaussant : 43 €
- bon costume : 182 €
- bon parka : 150 €

IMPUTATION BUDGETAIRE : 101. 60636.020

Pour le Maire

L'adjoint délégué



Reçu en Préfecture le : 24/02/2012

Publié le : 23/02/2012

Certifié exécutoire le : 24/02/2012

Pour le Maire

L'Adjoint délégué

